

Onzième réunion du Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Hautes-Rivières, tenue au centre administratif de la Commission scolaire des Hautes-Rivières, 210 rue Notre-Dame à Saint-Jean-sur-Richelieu, ce 15^e jour de mars 1999 et à laquelle sont présents :

Présences : Mesdames et messieurs les commissaires : Réjean Bessette, François Blais, Andrée Bouchard, Pierre Boudreau, Monique Brière, Nicole Devost, Josiane Fabry, Magda Farès, Ghislaine Gasper, Michelle Laporte, Thérèse Lasnier, Noël L'Écuyer, Gilles Loïselle, Luc Mercier, Nicole Mongeon-Guay, Yvon Pineault et Micheline Sauv .

Monsieur le commissaire Bernard Petit se joint à la réunion à 19 h 45.

Madame et monsieur les commissaires-parents : Cyrille Cliche et Lynda Tessier.

Autres
présences : Monsieur Pierre Buisson, directeur général;
Monsieur Jean-Pierre Fontaine, directeur général adjoint;
Monsieur Michel G. Desrochers, secrétaire général;
Madame Denise Girard, directrice du Service des ressources matérielles;
Monsieur Gilles Ménard, directeur du Service des ressources humaines;
Monsieur Jean-Pierre Parent, directeur du Service des technologies de l'information;
Monsieur André Racine, directeur du Service de l'enseignement aux jeunes;
Madame Suzanne Tremblay, directrice du Service de l'enseignement aux jeunes;
Monsieur Robert Vigneault, directeur du Service des ressources financières.

Absence : Monsieur le commissaire : Claude St.Pierre.

01. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la présidente, Nicole Mongeon-Guay, ouvre la séance.

02. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

HR 99.03.15
001

Il est proposé par madame Ghislaine Gasper :

Que l'ordre du jour soit adopté avec les modifications suivantes :

- Ajouter 4.9 Nomination des représentants du Conseil des commissaires au Conseil d'administration de la Fondation Polyvalente Marcel-Landry
- Enlever 5.1 Demandes de dérogation pour l'année 1999-2000
- Ajouter 5.2 Bulletins préscolaire primaire
- Enlever 8.3 Modification d'engagement
- Ajouter 12.1 Critères de sélection des directions d'écoles
- Ajouter 12.2 Félicitations
- Ajouter 12.3 Ordre du Mérite FCSQ

- 01. Présences et ouverture de la séance
- 02. Adoption de l'ordre du jour
- 03. Période de questions du public
- 04.1 Adoption du procès-verbal de la réunion du Conseil des commissaires du 15 février 1999 (SG 99.03.15-04.1)
 - Suivi au procès-verbal
- 04.2 Adoption du procès-verbal de la réunion d'ajournement du Conseil des commissaires du 15 février 1999 tenue le 24 février 1999 (SG 99.03.15-04.2)
 - Suivi au procès-verbal

- 04.3 Correspondance
- 04.4 Emplois d'été
- 04.5 Règlement sur les conditions d'emploi des gestionnaires – article 490
- 04.6 Demande d'utilisation de terrains : Festival de montgolfières
- 04.7 Rescinder la résolution HR 99.01.18 006
- 04.8 Demande de division du territoire (document DG 99.03.15-04.8)
- 08.1 Démissions
- 08.2 Congé sans traitement
- 08.4 Liste de contrats à temps partiel
- 08.5 Affectations temporaires
- 08.6 Politique de reconnaissance envers le personnel
- 09.1 Liste des comptes à payer de la Commission scolaire des Hautes-Rivières du 17 février 1999 (document RF 99.03.15-09.1)
- 09.2 Liste des comptes à payer de la Commission scolaire des Hautes-Rivières du 25 février 1999 (document RF 99.03.15-09.2)
- 10.1 Adjudication de contrat : Équipement informatique # 7 (document RM 99.03.15-10.1)
- 11. Commissaires-parents
- 13. Levée de la séance

Adopté unanimement.

03. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Monsieur Denis Roy :

- S'informe à qui il doit faire la demande pour obtenir une copie de l'acte d'établissement de l'école Sacré-Cœur (Saint-Luc);
- S'informe à qui il doit faire la demande pour obtenir une copie de l'entente avec la Municipalité de Saint-Luc sur l'usage des locaux par les loisirs.

04.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL DES COMMISSAIRES DU 15 FÉVRIER 1999 (Document SG 99.03.15-04.1)

HR 99.03.15
002

Il est proposé par madame Micheline Sauvé :

D'adopter le procès-verbal de la réunion du Conseil des commissaires du 15 février 1999, tel que présenté.

Adopté unanimement.

▪ SUIVI AU PROCÈS-VERBAL

Monsieur Pierre Buisson, directeur général, informe les membres du Conseil des commissaires des actes posés en suivi à la réunion du 15 février 1999.

04.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION D'AJOURNEMENT DU CONSEIL DES COMMISSAIRES DU 15 FÉVRIER 1999 TENUE LE 24 FÉVRIER 1999 (Document SG 99.03.15-04.2)

HR 99.03.15
003

Il est proposé par madame Andrée Bouchard :

Que soient inscrits au procès-verbal de la réunion du 24 février 1999, à la résolution numéro HR 99.02.24 002, les motifs au soutien de sa demande de vote .

- Conseil d'établissement de l'école Providence (Saint-Luc) : demande de reconnaissance d'un statut particulier.
- Conseil d'établissement de l'école Saint-Joseph (Saint-Sébastien) : transformation des écoles de Saint-Sébastien et d'Henryville en des écoles de cycle.
- Conseil d'établissement de l'école Marie-Rivier : demande à la Commission scolaire de se prononcer contre la demande de division du territoire.
- Direction générale du financement et des équipements du ministère de l'Éducation : projet de règles budgétaires pour l'année 1999-2000.

04.4 EMPLOIS D'ÉTÉ

HR 99.03.15
005

Il est proposé par monsieur Bernard Petit :

Que le Conseil des commissaires autorise à même le budget 1999-2000, un montant de 80 000 \$ pour générer 38 postes d'emplois d'été. Parmi ces 38 postes, 9 seront considérés comme des bourses à être distribuées parmi les élèves terminant leur secondaire ou leur formation professionnelle.

La répartition des postes et un découpage du territoire devra permettre aux élèves de s'inscrire le plus près possible de leur domicile.

La période de travail sera de quatre (4) semaines par poste et la nature du travail : entretien ménager et secrétariat.

Adopté unanimement.

04.5 RÈGLEMENT SUR LES CONDITIONS D'EMPLOI DES GESTIONNAIRES – ARTICLE 490

Conformément aux dispositions prévues à l'article 490 du règlement sur les conditions d'emploi des gestionnaires des commissions scolaires.

HR 99.03.15
006

Il est proposé par monsieur Luc Mercier :

D'autoriser le directeur général à verser aux gestionnaires dont les noms apparaissent sur la liste ci-jointe, une rémunération additionnelle de 0,83% à 3,75 % du salaire annuel selon le cas.

Monsieur Pierre Boudreau demande le vote.

Ont voté pour : mesdames et messieurs les commissaires : Réjean Bessette, François Blais, Andrée Bouchard, Monique Brière, Nicole Devost, Josiane Fabry, Magda Farès, Ghislaine Gasper, Michelle Laporte, Thérèse Lasnier, Noël L'Écuyer, Gilles Loïselle, Luc Mercier, Nicole Mongeon-Guay, Bernard Petit, Yvon Pineault, Micheline Sauvé.

A voté contre : monsieur le commissaire : Pierre Boudreau.

Pour : 17

Contre : 1

Adopté majoritairement.

04.6 DEMANDE D'UTILISATION DE TERRAINS : FESTIVAL DE MONTGOLFIÈRES

HR 99.03.15
007

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreau :

D'autoriser la Corporation du Festival de montgolfières de Saint-Jean-sur-Richelieu à utiliser gratuitement les terrains des écoles Saint-Eugène et polyvalente Chanoine-Armand-Racicot comme site de décollage, pour la période du 7 au 15 août 1999 et ce, sans engager la responsabilité de la Commission scolaire.

Adopté unanimement.

04.7 RESCINDER LA RÉOLUTION HR 99.01.18 006

HR 99.03.15
008

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreau :

De rescinder la résolution numéro HR 99.01.18 006.

Adopté unanimement.

04.8 DEMANDE DE DIVISION DU TERRITOIRE (Document DG 99.03.15-04.8)

Attendu que la Commission scolaire des Hautes-Rivières a procédé à l'affichage tel que prévu à l'article 393 de la Loi sur l'instruction publique;

Attendu qu'aucun citoyen ne s'est manifesté à l'encontre d'une telle demande de division du territoire;

Attendu que le gouvernement a défini, par le Décret 1014-97 du 13 août 1997, le territoire de la Commission scolaire des Hautes-Rivières;

Attendu que la municipalité de Saint-Jean-Baptiste a été incluse dans le territoire de cette commission scolaire;

Attendu que les citoyens de cette municipalité ont manifesté de façon explicite leur désir de continuer d'appartenir, au plan scolaire, au secteur de Beloeil – Mont-Saint-Hilaire;

Attendu que le Conseil d'établissement de l'école de l'Amitié a demandé qu'à compter du 1^{er} juillet 1999, le territoire de la municipalité de Saint-Jean-Baptiste soit détaché du territoire de la Commission scolaire des Hautes-Rivières pour être rattaché au territoire de la Commission scolaire des Patriotes;

Attendu que la municipalité de Saint-Jean-Baptiste a entrepris des démarches auprès du ministre des Affaires municipales afin d'être rattachée à la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu;

Attendu que le gouvernement du Québec a adopté un décret, le 4 novembre 1998, pour rattacher cette municipalité à la MRC de La Vallée-du-Richelieu;

Attendu que le gouvernement a manifesté sa volonté d'apparier le territoire des commissions scolaires au territoire des MRC;

Attendu que le gouvernement peut, par décret, diviser le territoire d'une commission scolaire pour annexer une partie de son territoire à celui d'une autre commission scolaire qui y consent;

HR 99.03.15
009

Il est proposé par monsieur Yvon Pineault :

Que la Commission scolaire des Hautes-Rivières demande au gouvernement, conformément à l'article 117 de la Loi sur l'instruction publique d'adopter un décret pour diviser son territoire en annexant le territoire de la municipalité de Saint-Jean-Baptiste, tel qu'il existait le 17 août 1997, au territoire de la Commission scolaire des Patriotes.

Adopté unanimement.

04.9 NOMINATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL DES COMMISSAIRES AU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FONDATION POLYVALENTE
MARCEL-LANDRY

HR 99.03.15
010

Il est proposé par madame Micheline Sauvé :

Que monsieur Luc Mercier et monsieur Luc Jourdenais soient nommés pour siéger au Conseil d'administration de la Fondation Polyvalente Marcel-Landry.

Adopté unanimement.

05.2 BULLETINS PRÉSCOLAIRE – PRIMAIRE

Monsieur André Racine dépose un projet de bulletins qui sera soumis à la consultation. Le retour de la consultation est prévu pour la fin avril.

08.1 DÉMISSIONS

HR 99.03.15
011

Il est proposé par monsieur François Blais :

Que la démission, pour le motif « retraite », de monsieur Émile Fleury, enseignant à l'école Sacré-Cœur (Saint-Jean-sur-Richelieu), soit acceptée à compter du 1^{er} juillet 1999.

Adopté unanimement.

Considérant les discussions en cours actuellement, au sujet de modifications possibles au régime de retraite du personnel d'encadrement;

Considérant que madame Hélène Granger souhaite se prévaloir, le cas échéant, de ces nouvelles dispositions;

HR 99.03.15
012

Il est proposé par madame Thérèse Lasnier :

Que la démission, pour le motif « retraite », de madame Hélène Granger, conseillère en gestion de personnel, soit acceptée à compter du 25 octobre 1999 ou à une date postérieure sans dépasser le 30 juin 2000.

Que le cas échéant, un congé sans traitement soit accordé à madame Hélène Granger à compter du 26 octobre 1999;

Que ledit congé sans traitement prenne fin au moment d'entrée en vigueur des modifications au régime de retraite du personnel d'encadrement sans dépasser le 30 juin 2000.

Adopté unanimement.

08.2 CONGÉ SANS TRAITEMENT

Ce point est reporté à une prochaine réunion.

08.4 LISTE DE CONTRATS À TEMPS PARTIEL

Monsieur Gilles Ménard, directeur du Service des ressources humaines, dépose aux membres du Conseil des commissaires, la liste des enseignants à temps partiel, à titre d'information.

08.5 AFFECTATIONS TEMPORAIRES

Monsieur Pierre Buisson, directeur général, informe les membres du Conseil des commissaires des affectations suivantes, dans le suivi de l'absence pour maladie de madame Danielle Beaumont, directrice à l'école Marie-Rivier :

- Monsieur Yves Légère, directeur adjoint aux écoles Marie-Rivier et Saint-Eugène, à titre de directeur par intérim à l'école Marie-Rivier;
- Madame Lucie Lebeau, enseignante à l'école Saint-Eugène, à titre de directrice adjointe par intérim à cette même école.
- Monsieur Luc Giguère, enseignant à l'école Marie-Rivier, à titre de directeur adjoint par intérim à cette même école.

08.6 POLITIQUE DE RECONNAISSANCE ENVERS LE PERSONNEL

Considérant que la Commission scolaire n'a pas, à ce jour, adopté une politique de reconnaissance envers son personnel;

Considérant qu'il est souhaitable d'agir dans ce dossier de façon provisoire pour l'année scolaire 1998-1999;

HR 99.03.15
013

Il est proposé par monsieur Gilles Loiselle :

Que la Commission scolaire organise une rencontre soulignant le départ pour retraite des membres de son personnel.

Qu'un cadeau souvenir corporatif identifié « Commission scolaire des Hautes-Rivières », d'une valeur approximative et maximale de 150,00 \$, soit remis aux employés ayant complété moins de 20 ans de service.

Qu'un cadeau souvenir corporatif exclusif à la Commission scolaire, d'une valeur approximative et maximale de 250,00\$, soit remis aux employés ayant complété 20 ans et plus de service.

Qu'une politique de reconnaissance envers le personnel applicable à compter de l'année scolaire 1999-2000, soit élaborée et présentée pour adoption au cours de la prochaine année scolaire.

Adopté unanimement.

09.1 LISTE DES COMPTES À PAYER DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES HAUTES-RIVIÈRES DU 17 FÉVRIER 1999 (Document RF 99.03.15-09.1)

Dépôt de la liste des comptes à payer du 17 février 1999, pour un montant de 3 233 307,23 \$. Cette liste a été vérifiée par monsieur Luc Mercier.

09.2 LISTE DES COMPTES À PAYER DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES HAUTES-RIVIÈRES DU 25 FÉVRIER 1999 (Document RF 99.03.15-09.2)

Dépôt de la liste des comptes à payer du 25 février 1999, pour un montant de 3 036 579,38 \$. Cette liste a été vérifiée par madame Nicole Mongeon-Guay.

10.1 ADJUDICATION DE CONTRAT : ÉQUIPEMENT INFORMATIQUE # 7 (Document RM 99.03.15-10.1)

HR 99.03.15
014

Il est proposé par madame Monique Brière :

Que soient accordés, aux plus bas soumissionnaires conformes, les contrats pour la fourniture de matériel informatique :

- Informatique D.B.D. Inc. : 85 547,72 \$ (taxes incluses);
- Centre informatique Jitec Montréal : 73 418,17 \$ (taxes incluses).

Adopté unanimement.

11. COMMISSAIRES-PARENTS

Aucune question n'est adressée au Conseil des commissaires par madame et monsieur les commissaires-parents.

12.1 CRITÈRES DE SÉLECTION DES DIRECTIONS D'ÉCOLES

Monsieur François Blais questionne la nécessité de consulter les conseils d'établissement sur les critères de sélection du directeur de l'école.

Monsieur Pierre Buisson mentionne qu'il s'agit d'une obligation prévue à l'article 79 de la Loi sur l'instruction publique.

12.2 FÉLICITATIONS

Madame Nicole Mongeon-Guay demande que des félicitations soient envoyées aux élèves de cuisine d'établissement et service de table de même qu'au personnel enseignant, pour la réussite du repas et du service, lors du souper gastronomique pour la Fondation « Le Renfort ».

Madame Nicole Mongeon-Guay demande que des félicitations soient envoyées à Marie-Pierre Patenaude, élève de l'école Beaulieu, pour une médaille d'argent lors de la présentation des Jeux du Québec.

À ce stade de la réunion, madame Nicole Mongeon-Guay quitte la salle de réunions.

En son absence, madame Ghislaine Gasper, vice-présidente, siège à titre de présidente.

HR 99.03.15
015

Il est proposé par monsieur Yvon Pineault :

Que le Conseil des commissaires siège à huis clos. Il est 21 h 40.

Adopté unanimement.

HR 99.03.15
016

Il est proposé par monsieur Luc Mercier :

Que le Conseil des commissaires reprenne les travaux en assemblée publique. Il est 21 h 50.

Adopté unanimement.

12.3 ORDRE DU MÉRITE FCSQ

HR 99.03.15
017

Il est proposé par madame Lynda Tessier :

De recommander la candidature de madame Lucie Piotte pour une « Médaille d'argent » au comité de sélection de la FCSQ.

Adopté unanimement.

HR 99.03.15
018

Il est proposé par madame André Bouchard :

De recommander la candidature de madame June Galipeau pour une « Médaille de bronze » au comité de sélection de la FCSQ.

Adopté unanimement.

HR 99.03.15
019

Il est proposé par monsieur François Blais :

De recommander la candidature de madame Aline Gagné pour une « Médaille de bronze » au comité de sélection de la FCSQ.

Adopté unanimement.

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

HR 99.03.15
020

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreau :

Que la séance soit levée.

Adopté unanimement.

LA PRÉSIDENTE

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL